



MISSION ORGANISATION, PILOTAGE  
ET COMMUNICATION INTERNE

## PROCES VERBAL

de la réunion de la Commission Consultative des Services Publics Locaux  
du 16 octobre 2012

*Présentation des rapports annuels des délégataires des services publics  
et du rapport d'activité de la dite Commission pour 2011, ainsi que du  
bilan annuel 2011 de la concession de distribution d'électricité et  
du rapport annuel 2011 du camping municipal géré en régie*

Sous la présidence de : Monsieur Jacques TRON, Adjoint au Maire de Metz

Participaient à la séance :

Madame FRITSCH-RENARD Anne, Adjoint au Maire

Monsieur FONTE Antoine, Adjoint au Maire

Monsieur HEULLUY Bernard, Conseiller Délégué

Monsieur MARECHAL Jacques, Conseiller Municipal

Monsieur ROZE Eugène, Représentant du milieu associatif

Monsieur CHARBONNIER Guy, Représentant du milieu associatif

## **Rappel du contexte juridique**

Conformément à l'article 5 de la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a été convoquée pour se réunir le 16 octobre 2012 afin d'examiner les rapports produits par les délégataires de services publics et notamment le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2011.

De plus, la Commission Consultative des Services Publics Locaux est invitée à examiner le bilan annuel 2011 de la concession de distribution d'électricité ainsi que le rapport annuel 2011 du camping municipal géré en régie.

Le document joint en annexe fait la synthèse de l'ensemble des rapports établis pour l'année 2011 et présente les éléments essentiels sur le fonctionnement des différents services publics pour les délégations qui concernent :

- le stationnement de surface et les parkings,
- la distribution d'énergie : Eau Potable et Chauffage Urbain,
- le sport (le Golf et le Palais Omnisport Les Arènes),
- les services à la population : le Crématorium et l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Il est également joint en annexe un document faisant la synthèse pour l'année 2011 du bilan annuel de la concession de distribution d'électricité ainsi que du rapport annuel du camping municipal géré en régie.

## **Avis de la Commission**

La Commission Consultative des Services Publics Locaux a pris connaissance de ces documents et notamment des rapports annuels des délégataires et procédé à un échange de vues sur le fonctionnement des services publics concernés ainsi que sur les évolutions possibles.

Commentaires apportés par la commission :

Concernant le parking Cathédrale, Monsieur FONTE demande si les travaux du marché couvert incombe au délégataire, notamment en matière d'infiltration des eaux de pluie. Il est répondu que seule la place du marché couvert incombe au délégataire en matière de travaux d'étanchéité.

Concernant le parking Maud'huy, Monsieur MARECHAL souhaiterait connaître ce qu'il est envisagé au terme du contrat de délégation qui expire début 2013. Il est répondu que ce parking serait certainement confié pour une courte durée à un prestataire selon une procédure respectant le code des marchés publics. Ce mode de gestion permettra d'appréhender la situation économique future de cette structure compte tenu du départ de l'hôpital Bon-Secours, principal client de ce parking jusqu'à présent.

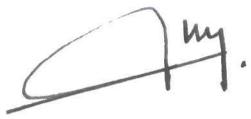
Concernant le chauffage urbain, Monsieur MARECHAL souhaiterait savoir comment sont calculées les hausses de tarifs. Il est répondu que les augmentations de tarifs sont établies annuellement selon une formule d'indexation contractuelle.

Concernant toujours le chauffage urbain, Monsieur MARECHAL demande si l'extension des réseaux a une influence directe en terme de rendement. Il est répondu que les extension de réseaux permettent d'utiliser au mieux la vapeur produite par l'usine d'incinération, ce qui permet d'améliorer le rendement.

Concernant toujours le chauffage urbain, Monsieur HEULLUY demande si l'indicateur de renouvellement prend en compte la longueur des réseaux. Il est répondu que cet indicateur porte sur un objectif de montant de travaux, soit 3 millions d'euros par an, et non sur une longueur de conduite renouvelée.

Fait à Metz, le 16 octobre 2012

**Le Président**



**Les Membres**

